

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL D'ECOLE du 15 mars 2016**  
**Maternelle Jules Ferry – Prades-Le-Lez**

Étaient présents :

- représentant la Mairie : Monsieur LUSSERT, Maire de Prades-Le-Lez, Madame CARMONA responsable du service éducation, Monsieur RICHARD directeur ALAE maternelle
- représentant les parents d'élèves : Mmes DUGENIE, GOBIN, JOUSSE, LEMAIRE, TERNISIEN , Ms POURROT-REDON
- représentant l'éducation nationale : Mmes AMENDOLA, CALVO-EZZAOUYA, DALLE, IGLEISIS, PASTOR, PETER, M. GROUSSET, Mme BOTTNER (DDEN)
- Mmes FAGES et RUDOWSKI (atsems),

Étaient absents et excusés :

- Monsieur REGNIER, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Madame BESSIERE, adjointe aux écoles
- Madame AUTEXIER, enseignante
- Monsieur FRANCHOMME, enseignant
- Monsieur VARACHE, représentant des parents d'élèves

## **1. VIE SCOLAIRE**

### 1.1 Santé et sécurité des élèves

Au niveau de la santé, comme chaque année, les élèves de MS ont bénéficié d'une visite médicale (14 et 15 décembre) avec le Dr CHEVALLIER, médecin de PMI, et du Dr FOURCADIER, médecin qui doit prendre la suite du Dr Chevallier qui part à la retraite et de Mme TERRAZA, l'infirmière.

Le bilan comprend un dépistage sensoriel (vision et audition), un examen bucco-dentaire, un recueil des mensurations (poids-taille) et une vérification des vaccinations.

Les parents en sont informés et il leur est demandé d'apporter le carnet de santé. Si le médecin souhaite pousser plus avant cette visite avec un enfant en particulier, il le demande aux parents concernés.

Parallèlement à cette visite, la PMI de l'Hérault participe à une étude de santé publique nationale : Elfe (Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance), qui suit la santé d'une cohorte d'enfants nés en 2011. Exceptionnellement certaines familles ont donc été convoquées pour un bilan dans le cadre de cette enquête, sur la santé et le développement de leur enfant ; dans l'école sur 74 MS seuls 4 enfants en faisaient partie.

A côté de cette intervention strictement médicale, le médecin de PMI rencontre les enseignants de PS et de MS à deux reprises. En début d'année (juste avant les vacances de Toussaint) lors d'une synthèse avec les membres du Rased, chaque enseignant fait le point sur les élèves de sa classe dans un but d'information, de concertation et de conseils.

En milieu d'année (janvier), les enseignants font un nouveau point sur les enfants qui leur posent question et le médecin propose parfois de rencontrer les parents. Il faudra peut-être un travail d'information à ce sujet l'année prochaine afin que les parents, lorsqu'ils sont invités à rencontrer un médecin ou une personne conseillée par un enseignant, comprennent qu'il s'agit là d'une aide complémentaire : tout est mis en œuvre pour le bien de l'enfant.

Au niveau de la sécurité, un deuxième exercice incendie a eu lieu le jeudi 10 décembre,

suivi par le premier exercice de confinement. Compte tenu des événements, il avait été demandé aux écoles de prévoir un exercice de confinement rendu nécessaire par la diffusion extérieure d'un gaz.

Dans le premier bâtiment les élèves des 2 classes se sont rassemblés à la bibliothèque afin de bénéficier de la malle PPMS, dans le bâtiment annexe les élèves sont restés dans leur classe (il y a une malle PPMS par étage). Quelques problèmes rencontrés : comment avertir les enseignants autrement que par leur portable, aucune pièce n'est hermétique et surtout plusieurs parois vitrées.

### 1.2 Remplacement du personnel en cas d'absence

Le problème dans les établissements accueillant des personnes c'est que le travail ne peut être reporté sur une autre journée comme dans certaines entreprises et qu'il faut prendre des décisions rapides et qui ont un coût financier quelles que soient les parties en cause.

Lorsqu'une atsem est absente, un roulement avec les atsems dans l'école est instauré pour le passage aux toilettes. Comme Monsieur le Maire l'a dit au premier conseil d'école, seules les absences de longue durée peuvent être prises en compte pour un remplacement.

Lorsqu'un enseignant est absent, il téléphone ou la directrice téléphone à l'inspection de circonscription où une secrétaire est chargée d'affecter les remplaçants. Selon la saison, le jour, l'heure, il n'y a plus de personne disponible et les élèves sont alors répartis dans les classes. Cette solution n'est confortable pour personne : parents, élèves, enseignants qui accueillent.

Cette année, un problème s'est posé plus particulièrement pour une classe dans laquelle plusieurs journées n'ont pas été assurées. Les parents mécontents de cette situation ont écrit à Monsieur REGNIER, Inspecteur de circonscription. A cette occasion des faits se sont déroulés et l'équipe pédagogique confirme que tout document affiché devant une classe doit d'abord être approuvé par la directrice ; que par respect des personnes, les absences pour maladie, fussent elles jugées nombreuses ou trop longues par certains ne justifient en aucun cas une demande de changement d'enseignant, des jugements de valeur ou des appréciations sur le travail effectué. Il est rappelé aussi que la personne (atsem ou directrice) qui accueille les élèves en cas d'absence d'un enseignant ne peut être tenue pour responsable de cette absence et qu'elle n'a pas le pouvoir de nommer un remplaçant.

AEP : Les parents représentants ont pris contact avec la personne qui était à l'origine de la pétition et de la lettre afin de préciser leur position vis à vis de cette action. En effet, ils s'associent uniquement à une demande globale de remplacements en cas d'absences d'enseignants.

Le plus facile à gérer : les absences pour congés maternité : Marie Laure PETER ne terminera pas l'année scolaire avec nous.

### 1.3 Surveillance de la cour de récréation

Ce point est mis à l'ordre du jour par l'AEP et il est donc nécessaire de savoir les éléments sur lesquels les parents souhaitent avoir des informations.

AEP : Cette cour est difficile à surveiller et dans le passé, des incidents ont eu lieu. Quel est le roulement des personnes au niveau de la surveillance, et quel est le nombre d'enseignants présents dans la cour ?

Il n'y a pas de texte définissant les normes pour la surveillance de cour : le nombre de

personnes chargé d'assurer la surveillance doit tenir compte en particulier de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux. C'est au directeur qu'il incombe de veiller à la bonne organisation générale du service de surveillance qui est défini en conseil des maîtres.

Les enseignants de service restent obligatoirement dans la cour car une atsem elle aussi de service intervient au niveau des toilettes ou des soins.

Les enseignants qui ne sont pas de service sont de toute façon dans l'école (leur classe ou la photocopieuse) donc ils peuvent être sollicités si besoin.

Le matin, 2 enseignants sont de service pour chaque récréation; l'après-midi ils sont 3.

L'entrée de 13h35 à 13h45 : 4 enseignants sont de service : 1 pour surveiller le hall, 3 dans la cour.

Même si les atsems n'ont pas d'obligation de surveillance pendant la récréation ; elles peuvent être sollicitées si une situation l'exige, aucune responsabilité ne pèse sur elle ; et dans la pratique c'est ce qu'elles font.

Quand on regarde le registre de soins, on constate des "bobos" ou des contusions que l'on ne pouvait prévoir ou anticiper (une seule déclaration d'accident depuis le début de l'année consécutive à un faux mouvement)

Notre responsabilité étant engagée, nous avons tous et toutes une vraie culture de la sécurité mais le plus délicat c'est de concilier un certain laisser-faire (jeux, toboggans, vélos ...) et une vigilance de tous les instants.

Il n'y a pas de bagarre mais les conflits à cet âge quand ils ne se règlent pas de façon pacifique vont de la simple poussée à l'atteinte physique (morsure ou coup) difficile d'intervenir en anticipation car tout va très vite et sans signal d'alarme.

Depuis le début de l'année, nous avons aussi rencontré des situations "découvertes de l'autre" ; les enfants s'étant livrés à ces expériences sont convoqués dans le bureau de la directrice qui leur explique ce qui ne va pas. Les faits sont marqués sur un cahier avec indication des noms des protagonistes, les enseignants en sont avertis. Les enfants sont donc informés que ces comportements ne sont pas admis à l'école, on leur fait confiance; par contre s'ils renouvellent cette situation, les parents seront convoqués.

#### 1.4 Traitement d'événements particuliers

Ce point était aussi mis à l'ordre du jour par l'AEP.

Lors des attentats de novembre 2015, nous avons eu dès le lundi matin des consignes de sécurité et des conseils pour en parler avec les enfants. D'un commun accord avec les enseignants, nous avons décidé que si aucun enfant ne faisait allusion aux tragiques événements du week-end nous n'en parlerions pas. Cette position a été ensuite confirmée par l'entrevue avec un représentant de l'AEP juste au moment de l'entrée en classe, néanmoins elle n'était valable que sur les temps scolaires.

Maxime RICHARD : Il a fait une minute de silence à la cantine afin de respecter la directive nationale.

AEP : Les parents pensent que ce n'est pas nécessaire compte tenu de l'âge des enfants.

M. le Maire : Il travaille de façon régulière avec les services chargés de la sécurité car potentiellement rien n'est fini ; c'est pourquoi il demande à être informé en cas de doute sur un comportement ou des paroles suspects.

## **2. VIE PEDAGOGIQUE**

### 2.1 Retour sur les événements passés

Le spectacle " Noël à la ferme" le vendredi 11 décembre, plusieurs élèves étaient absents (142 enfants sur 184). Spectacle de marionnettes qui a intéressé le plus grand nombre,

pour beaucoup c'était quelque chose qu'ils suivaient pour la première fois.  
Le coût a été pris en charge par la mairie (250€) et par l'AEP (460€) ; nous les remercions pour leurs participations.

Deux classes s'étaient inscrites pour un concert éducatif au Corum ; le 14 janvier seule la classe de Marie Iglésis a été retenue par l'organisateur.

Marie IGLESIS : déjà l'entrée dans l'Opéra a été magique, ensuite le spectacle des jeux d'ombres et d'acrobates danseurs était très visuel. Il s'agissait de "La boîte à joujoux" de Claude Debussy.

Les sorties au Domaine de Restinclières :

- 20 novembre : classes de MS de Marie Laure Peter et de Dominique Pastor : des activités sur la faune et la flore
- 30 novembre : classe de GS avec Eléna Calvo-Ezzaouya : la reconnaissance des feuilles d'automne
- 17 mars classe de Marie Iglésis : les traces d'animaux et les signes du printemps ; mais cette sortie risque d'être annulée à cause de la météo prévue.
- 6 juin classe de GS avec Eléna Calvo-Ezzaouya

Le 10 février nous avons fêté Carnaval et la Chandeleur. Les enfants étaient déguisés et ont lancé des confetti. Nous avons partagé des crêpes dont la pâte avait été confectionnée le matin même par les élèves. Les services techniques sont intervenus dans l'après-midi pour nettoyer la cour.

## 2.2 Les projets

=> le projet de circomotricité.

Nous avons contacté 3 associations et seule l'association Balthazar a pu nous proposer des activités pour cette année et pour les 7 classes. Nous avons reçu Julia GAUDIN qui est venue nous présenter les possibilités offertes. Nous avons rédigé le projet et déposé auprès de l'Inspecteur une demande d'agrément d'intervenant extérieur pour participer aux activités.

4 activités : les équilibres, la jonglerie, l'acrobatie et l'expression

Les élèves seront répartis en 12 groupes de 15 à 17 enfants ; chaque élève bénéficiera de 3 séances de 45 minutes. Les enseignants assisteront aux séances et pourront travailler en amont avec les enfants, de même ils s'organiseront afin de ne pas perdre de temps pour l'enchaînement des séances.

lundi 2 et mardi 3 mai ; mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 mai ; mardi 17, jeudi 19 et vendredi 20 mai

coût : 2 776 € 1820 seront pris en charge par la mairie au titre de la dotation intervenants, le solde soit 956€ sera réglé par la coopérative scolaire.

Nous avons eu aujourd'hui une réponse positive de la part de Monsieur l'Inspecteur ; nous allons donc pouvoir faire une demande comptable de prise en charge au niveau de la mairie et surtout reprendre contact avec l'association pour pouvoir organiser plus avant les groupes d'enfants et le contenu exact de chaque séance.

=> les sorties de fin d'année

Pour continuer ce projet de découverte des arts du cirque, 6 classes partiront à Orange au cirque Gruss le jeudi 16 juin.

Pour 162 enfants (23 accompagnateurs gratuits) l'entrée est de 1701€ ; nous prendrons 3 cars pour un coût de 1920€.

La classe de PS de Guilhem GROUSSET ira au Seaquarium au Grau du Roi.

=> piscine : cette activité étant réservée aux élèves de Grande Section, les 8 élèves de la classe de Marie Iglesias partiront avec les deux autres classes l'après-midi :  
mardi 22 mars jusqu'au mardi 31 mai : classe de Arnaud Franchomme 9 séances  
jeudi 24 mars jusqu'au jeudi 2 juin : classe de Betty Amendola 8 séances  
Les enseignants ont remarqué le peu de parents qui ont demandé à avoir l'agrément ; ils rappellent que toute séance qui ne comptera pas 3 parents agréés sera annulée (seule la présence à la piscine pendant le temps strict de natation est obligatoire)

=> "exposition grande lessive" mettre des travaux qui ont été réalisés au cours de l'année dans les classes sur des cordes à linge donc pas de thème imposé. Nous avons décidé de la faire lors des portes ouvertes pour les parents des futures Petites Sections de l'an prochain le mardi 21 juin de 17h à 18h.

=> fête de l'école : vendredi 1er juillet. La salle Jacques Brel est retenue, Maxime Richard nous a fait part de sa volonté de participer à cette fête. Pour le moment, nous n'avons pas de cadre bien défini si ce n'est qu'il n'y aura pas de spectacle mais une présentation en petits tableaux du travail effectué lors de l'intervention en circomotricité. Chacun peut réfléchir à l'organisation de cette fête et participer ensuite à une réunion qui sera fixée au début du troisième trimestre.

=> BCD : Les livres étaient déjà séparés au niveau des albums et des documentaires. Sur les conseils de la bibliothécaire municipale, nous avons trié les albums selon leur couverture rigide ou souple ; ceci pour une question pratique. Nous allons ensuite saisir ces différents documents et les classer par ordre alphabétique d'auteurs. Nous pensons que nous ferons appel aux parents pour recouvrir les nouveaux livres ou dans le cas où la saisie prendrait trop de temps.

Mme Bottner nous indique qu'elle s'est occupée de la bibliothèque au sein de son entreprise et nous propose ses services.

=> information de l' AEP : une journée sur "une formation aux gestes de premiers secours" est organisée le samedi 21 mai pendant 8 heures. A l'issue de cette journée, un certificat sera remis mais pas le diplôme PSC1. L'AEP prend en charge cette formation pour les enseignants, pour les parents la participation se situera entre 27 et 33€. Une réunion d'information aura lieu le 7 avril de 12h15 à 13h dans la salle du conseil municipal.

### 3. VIE PARTENARIALE

#### 3.1 point coopérative scolaire

Guihem Grousset indique que les photos ont dégagé un bénéfice de 938€50 grâce à la participation de pratiquement tous les parents.

Monsieur le Maire refuse de prendre en charge deux factures qui devront donc être débitées sur le compte OCCE or cette non prise en compte par la mairie pose problème :

– Avant toute commande, il convient de fournir un devis. Or, là le représentant est passé en novembre, a établi un bon de commande qui n'a été donné au service comptable que le 15 janvier (achat sur budget 2016). Mais entre-temps le fournisseur avait présenté directement à la mairie sa facture puisque le matériel avait été livré. Refus de la mairie de régler ces 2 factures au motif que la procédure n'a pas été respectée.

– L'autre argument avancé par la mairie : le pourcentage concernant le marché public. Ce pourcentage n'était indiqué sur aucun document, seule une lettre du 2 février

2016 indique aux directeurs d'école "Pour info, les achats hors marché public sont limités à 5% du montant global" Vu avec le directeur de l'élémentaire : il a eu le même problème et il est surpris lui aussi de cette nouvelle situation.

Les 2 commandes concernaient du matériel pédagogique (logiciels pour les classes et mallettes de mathématiques) qui n'est pas distribué par les 2 fournisseurs du marché public et des livres qui étaient en promotion.

Monsieur le Maire indiquera cette information clairement sur le prochain budget. Il exige que la procédure soit strictement appliquée et accepte néanmoins de prendre en charge une des deux factures.

### 3.2 ordinateurs dans les classes

Trois ordinateurs par classe ont été installés à la fin du premier trimestre mais ils ne peuvent être utilisés. Les enseignants demandent qu'en attendant le câblage pour Internet il conviendrait de faire intervenir Rafik Medjaher afin que les ordinateurs soient configurés.

### 3.3 chauffage

La personne responsable est passée mercredi 9 mars. D'après lui, l'irrégularité (chaud le matin puis il ne déclenche plus du tout l'après-midi) dans le chauffage est difficile à entendre car le programme est ainsi conçu : lundi de 4h30 (pour tenir compte du week-end où il est en hors-gel) à 17h10, les autres jours de 6h à 17h10.

Un testeur releveur de températures a été placé dans la classe la moins bien isolée pour une quinzaine de jours.

M.le Maire indique que c'est un problème avec beaucoup de paramètres, dont celui de l'isolation. Les travaux ont été entrepris pour l'école élémentaire et ne sont pas envisageables pour l'école maternelle. Au niveau du budget, seule la construction du « city-park » est prévue dans les investissements.

### 3.4 construction de l'escalier

Elle n'aura pas lieu car c'est très cher pour le budget de la commune et ce n'est pas une priorité.

Ce conseil se termine à 7h50, le prochain aura lieu le jeudi 23 juin.

Madame LEMAIRE

Catherine DALLE